

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 janvier 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme JUBAN) - M. MASSON (pouvoir M. DEVALEE) - M. DUPIRE (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. BERTELOOT (pouvoir M. MILLOT) - M. IZIMER (pouvoir M. EL HASSOUNI) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT)

Membres absents : Mme GAUTHIE

OBJET DE LA DELIBERATION

Contrat et Projet Urbains de Cohésion Sociale - Programmation 2014

Monsieur Mekhantar au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention-cadre 2007-2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération dijonnaise. La convention étant arrivée à son terme, l'État a prorogé cet actuel cadre d'intervention jusqu'au 31 décembre 2014.

Parallèlement, le Projet Urbain de Cohésion Sociale, signé entre le Grand Dijon et la Région Bourgogne est arrivé à son terme le 31 décembre 2013. Il a été prorogé d'une année.

Pour la programmation 2014 de la Ville de Dijon, l'enveloppe financière globale des crédits affectés à la politique de la ville s'élève à 1 576 736 €.

Les opérateurs ont déposé leurs dossiers sur le site Internet «APPEL» entre le 21 octobre et le 4 décembre 2013. Sur cette base, il a été procédé à leur instruction.

Ainsi, cette année, quatre-vingt-six projets ont été déposés pour la totalité du territoire de l'agglomération (contre quatre-vingt-sept en 2013) dont trente-trois concernant la seule Ville de Dijon (contre trente-quatre en 2013).

Parmi les actions proposées :

- douze actions d'associations ont été retenues ;
- quatre projets ne seraient pas retenus parce qu'ils ne concernent pas directement le territoire de la ville, que leur financement relève plutôt des compétences d'autres partenaires, ou qu'ils ont été considérés comme inéligibles car ne touchant pas de manière spécifique les quartiers prioritaires ou ne s'inscrivant pas dans les thématiques et sous-thématiques prioritaires.

Dans ce cadre, la Ville réaffirme son effort en direction des populations des quartiers de la politique de la ville, parallèlement aux opérations de rénovation urbaine engagées, en consacrant 1 576 736 € au titre des Contrat et Projet Urbains de Cohésion Sociale (CUCS/PUCS) en 2014.

La programmation proposée se traduit par la répartition suivante :

- participation financière de la Ville aux actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations : 287 500 € ;
- participation financière de la Ville au titre des actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage : 871 311 € ;
- contribution au fonctionnement de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), inscrite dans la convention pluriannuelle conclue entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, l'État, le Département de la Côte d'Or et cette association : 365 600 € au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et 52 325 € au titre du droit commun.

Le tableau annexé au rapport reprend, par thématique, les propositions d'intervention de la Ville.

Il convient également de signaler que chaque dossier proposé a fait l'objet d'un examen par les commissions municipales compétentes.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - arrêter la répartition des financements de la Ville au titre des Contrat et Projet Urbains de Cohésion Sociale 2014, d'un montant de 1 576 736 €, dans les conditions suivantes :

- actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations : 287 500 €,
- actions dont la Ville assure la maîtrise d'ouvrage : 871 311 €,
- convention pluriannuelle de la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail : 365 600 € au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et 52 325 € au titre du droit commun ;

2 - approuver les actions à conduire par la Ville et par les associations, en 2014, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé au rapport ;

3 - solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, au taux maximum, auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, des autres partenaires de l'agglomération dijonnaise, ainsi que de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre des Contrat et Projet Urbains de Cohésion Sociale en 2014.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ